



## **160554 - Il lui arrive de regarder involontairement des femmes exhibitionnistes à cause de leur grand nombre... Commet il un péché?**

---

### **question**

Je suis musulman et je m'efforce de faire de mon mieux pour cheminer sur la voie de l'Islam. Ma question est la suivante: comment juger le fait pour un musulman comme moi de voir brusquement les parties intimes d'une femme? Peut on considérer comme un péché le fait pour un musulman de voir subitement une femme non voilée circuler dans les magasins ou dans les rues ou ailleurs? J ne cherche pas à paraître grossier ou quoi que ce soit. Je ne fais qu'essayer de baisser mon regard et de ne pas regarder volontairement une fille. Cependant, je me trouve vraiment incapable de me maîtriser. Je me trouve dans l'embarras quand je commets un péché?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

Il convient de savoir que , compte tenu du fait que vous vous efforcez dans la mesure du possible de ne pas regarder les femmes, même s'il vous arrive de le faire, soit à cause du grand nombres de femmes qui s'exhibent dans les places publiques, ce qui les expose souvent à votre regard, soit parce qu'il vous arrive de regarder une femme déterminée pour une raison donnée avant de vous en détourner et de vous efforcer autant que faire se peut et de ne plus la regarder, si la situation est telle que vous l'avez décrite, vous n'encourez rien, avec la permission d'Allah, vu ce hadith rapporté par Djarir ibn Abdallah al-Badjallii qui affirme **avoir interrogé le Messager d'Allah (Bénédition et salut soient sur lui) à propos du regard furtif et qu'il lui a donné de détourner son regard.** (Rapporté par Mouslim,2159).

An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «le regard furtif est celui qu'on jette sur une femme étrangère (au regardant) involontairement. Il n'entraîne aucun péché à la première fois. Son auteur doit détourner son regard tout de suite. S'il le fait , il n'aura commis aucun péché.



S'il prolonge le premier regard, il commet un péché, compte tenu du hadith précédent dans lequel le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) a donné à son interlocuteur l'ordre de détourner son regard. S'y ajoute la parole du Très haut: **Dis aux croyants de baisser leurs regards..** Allah le sait mieux. Extrait du Commentaire de Mouslim (14/139)

Le Messager d'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) a dit: **Ô Ali! Ne regarde pas ]une femme[ deux fois de suite car le première compte pour toi et la seconde contre toi.** (rapporté par at.-Tirmidhi,2701 et jugé bon par al-Albani dans Sahih al-Djami',7953.

Al-Khattabi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **Le premier regard compte pour vous et non contre vous s'il est fortuit et involontaire. En effet, il n'est pas permis de le répéter ni de le faire délibérément ni au commencement ni à la répétition.** Extrait de Maalim as-sunan,3/222).

Cela dit, nous vous recommandons, cher frère, de veiller à baisser votre regard dans la mesure du possible et de solliciter l'assistance d'Allah pour cela. Le mariage fait partie des plus importants moyens prévus par la religion pour vous permettre de baisser votre regard (de ne pas vous intéresser aux autres femmes) puisque le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) nous y oriente.

Nous demandons à Allah de vous assister à obtenir tout bien et vous mettre à l'abri des tentations apparentes et cachées.